

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

|  |   |
|--|---|
| RÉPUBLIQUE FRANÇAISE<br>DEPARTEMENT DU NORD<br>Arrondissement de Lille<br>Siège :<br>Hôtel de la Métropole<br>1 rue du Ballon<br>59034 LILLE cedex | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</b><br><br><b>du Syndicat mixte<br/>du SCOT de Lille Métropole</b> |
|--|---|

Comité syndical du 15 janvier 2015

Délibération n°3-2015

PRÉFECTURE DU NORD

05 FEV. 2015

15

ARRIVÉE

**Objet : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU SYNDICAT MIXTE A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE LA SCARPE AVAL**

Le jeudi quinze janvier deux mille quinze à dix heures, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Marc-Philippe DAUBRESSE, Vice-président.

**Étaient présents :**

**Votant : 44**

Mmes L.DALEUX, H.MOENECLAEY, D.PONCHAUX, E.RODES, C.SARTIAUX, N.BOURGHELLES-KOS, C.KRIEGER, MM. D.BAERT, P.BARRET, P.CANESSE, R.CAUCHE, J.CRESPEL, M-P.DAUBRESSE, P.DELEBARRE, A-L.DUBOIS, R.DUBUISSON, P.HOLVOOTE, D.JANSSSENS, N.LEBAS, S.LEPRÊTRE, R.MULLIEZ, M.PACAUX, T.ROLLAND, D.BAILLY, B.CORTEQUISSE, M.DUFERMONT, B.DOMORTIER, M.DUPONT, L.FOUTRY, E.MOMONT, L.MONNET, J-C.SARAZIN, C.GRAS, G.MARLIER, M.BORREWATER, J-G.MASSON, D.BOUREL, R.GABRELLE, D.HAYART, J.PASTOUR, A.BERNARD, J-M.MOLLE, Y.LASSALLE et B.CHOCRAUX.

**Non votant : 9**

Mme M-C.RINGOTTE, MM. A.BEZIRARD, H.GADAUT, A.CAMBIEN, J-G.JACOB, F.VERDONCK, J-P.BEAREZ, F.MELON et J-L.MEQUIGNON.

**Secrétaire de séance :** Madame Hélène MOENECLAEY

**Convocation aux délégués du Comité Syndical et affichage :** vendredi 9 janvier 2015

**Nombre de délégués en exercice :** 60

**Publiée le :** 30 JAN. 2015

05 FEV. 2015

15

ARRIVÉE

## Rapport de Monsieur le Président

La Commission locale de l'eau (CLE), qui pilote l'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Scarpe aval, est composée de trois collèges composés comme suit :

- au moins 50% des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;
- au moins 25% des représentants des usagers ;
- au plus 25% de représentants de l'État et de ses établissements publics.

Le 17 juin 2010, en séance plénière, la CLE du SAGE de la Scarpe aval a décidé de remplacer en son sein le Syndicat intercommunal de la Scarpe (dissous) par le Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole. Celui-ci est alors membre de la CLE, comme le sont déjà les deux autres Syndicats de SCOT concernés par le SAGE de la Scarpe Aval : celui du Grand Douaisis et celui de Valenciennes.

Il a été demandé au Syndicat mixte du SCOT de désigner un représentant à la CLE. Aux termes de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ce représentant du Syndicat mixte est désigné au scrutin majoritaire. Par la délibération du Comité syndical du SCOT de Lille Métropole n°6-2014 en date du 19 juin 2014, Monsieur Bernard CHOCRAUX a été désigné pour siéger à la CLE du SAGE de la Scarpe aval. Néanmoins, il a également été désigné au nom de la Communauté de communes Pévèle Carembault.

Une des deux désignations devait donc être corrigée. Il a ainsi été proposé de désigner un autre représentant à la CLE au titre du Syndicat mixte.

À l'unanimité, les membres du Comité syndical ont désigné Monsieur Michel DUPONT.

Conformément à l'article R.212-30 du Code de l'Environnement, ce représentant sera proposé à Monsieur le Président de l'Association des Maires du Nord afin qu'il puisse être nommé, par Arrêté préfectoral, membre de la Commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Scarpe aval.

**Damien CASTELAIN**  
Président du Syndicat mixte  
du SCOT de Lille Métropole